



ECODÉTERGENT

ULTRAZYM

Nettoyant siphons et canalisations

Produit enzymatique qui convient à tout type de sanitaires et canalisations. Elimine les matières organiques responsables des mauvaises odeurs et du bouchage des canalisations. Produit écologique sans danger pour les fosses septiques et stations d'épuration. Puissant désodorisant. Produit réalisé à partir de matières premières d'origine végétale et/ou minérale.

Mode d'emploi

Entretien/prévention :

Verser le produit pur ou dilué à 5% dans de l'eau chaude (maxi 50°C) dans la canalisation.

Laisser agir une nuit entière.

Désodorisation :

Diluer le produit de 2 à 5% dans de l'eau.

Pulvériser sur la zone.

Renouveler éventuellement l'opération.

« Pour réduire l'impact environnemental, respectez les doses recommandées d'utilisation ».

Conditionnements

Emballage :

carton de 12 flacons de 1L,

carton de 4 bidons de 5L.

Données techniques

► Aspect : liquide limpide incolore

► pH 6 - 7

► Densité : 0,99 - 1,01

Précautions

Uniquement pour un usage professionnel.

Éviter les projections oculaires.

Ne pas utiliser en association avec tout autre produit chimique

Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8). Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Détergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT « Ecodétergent » disponible sur <http://detergents.ecocert.com>

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français. Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

21-06-2023 Ind. 12 ■

